



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.109

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**25 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

**4 excusés** : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

**3 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 35

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DCM 2019.265 en date du 21 novembre 2019 relative au transfert de la compétence optionnelle Eclairage au SDE 35 ;

VU les statuts actuels du SDE35 ;

VU le courrier du SDE35 en date du 06 février 2023 ;

CONSIDERANT la volonté du SDE35 de créer un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique ;

Monsieur le Maire rappelle que dans un contexte de crise énergétique, et afin de renforcer son accompagnement auprès des collectivités du département, le Comité syndical du SDE35 a décidé de créer en 2023 un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Pour permettre une intervention en la matière du syndicat, le Comité syndical réuni le 07 décembre 2022 a approuvé la modification statutaire telle que rédigée dans le projet de statuts transmis en annexe à la présente note (police rouge et surlignée).

Le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande pour donner son avis sur le projet de modification des statuts du SDE35. Sans délibération, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire du SDE35 telle que rédigée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ